



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE BAIGORRY

Le Maire de la Commune de Saint Etienne de Baigorry,

-Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et R123-11

-Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 avril 2014, fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration

ARRETE

ANNULE ET REMPLACE L ARRETE PORTANT SUR LE MEME OBJET DU 15 AVRIL 2014

ARTICLE 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

- Mme Annie OBIAGUE, membre de l'association Eskuz Esku
- Mme Maïté BREDAS, membre du CCAS depuis 1995
- Mme Nathalie RAPHANEL, membre de l'association Croix Rouge
- Mme Zurine FORONDA, membre de l'association des Professionnels de Santé de la future MSP de Baigorri
- M. Peio COSCARAT, éducateur spécialisé ITEP « l'Arbre à Paroles », géré par l'association Suerte

ARTICLE 2 : La durée du mandat des membres ci-dessus désignés est de 6 ans.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté qui sera affiché en mairie et notifié aux intéressés sera transmise à Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Saint Etienne de Baigorry

Fait à Saint Etienne de Baigorry, le 13 octobre 2014

Le Maire,

Jean-Michel COSCARAT

